

La composition des listes électorales en Flandre

par Jan CEULEERS,

Secrétaire de rédaction à la Belgische Radio en Televisie.
Chargé de cours à la Vrije Universiteit Brussel.

★

Introduction.

La dissolution imprévue des chambres législatives et l'organisation de nouvelles élections, à peine deux ans après le scrutin du 13 octobre 1985, ont pris les partis politiques au dépourvu de sorte qu'ils ont dû mettre de la précipitation à la confection de leurs listes des candidats. Ils ont été amenés à abandonner en totalité ou en partie les mécanismes sans doute réputés démocratiques mais par ce fait même compliqués, laborieux et de longue haleine pour désigner leurs candidats, tels que l'appel aux candidats, l'examen des candidatures à plusieurs niveaux, l'établissement d'un projet de liste modèle, la soumission du modèle à l'approbation des affiliés ou encore l'institution d'un poll (1). D'une manière générale on peut affirmer que la consultation des affiliés par la voie de polls a été abandonnée, même par le parti qui par tradition y tient beaucoup, c'est-à-dire le Parti Socialiste (2), et remplacée par

(1) Voir du même auteur : De lijstensamenstelling in de BSP. In : *Res Publica*, 1972, nr. 2, blz. 239-250 ; De lijstensamenstelling in de BSP. In : *Res Publica*, 1974, nr. 3-4, blz. 373-386 ; De lijstensamenstelling in de Belgische Socialistische Partij. In : *Res Publica*, 1977, nr. 3, blz. 411-421 ; La composition des listes électorales aux partis socialistes. In : *Res Publica*, 1982, nr. 1, blz. 63-71 ; De samenstelling van de de kandidatenlijsten in de Vlaamse partijen (en collaboration avec L. De Winter). In : *Res Publica*, 1986, nr. 2, blz. 197-212.

(2) Il est vrai que les statuts des fédérations d'arrondissement du PS permettent des dérogations à la règle du poll, notamment en cas d'élections anticipées. Voir aussi : W. DEWACHTER, *De wetgevende verkiezingen als proces van machtsvererving in het Belgisch politiek bestel*. Antwerpen, 1967. - W. DEWACHTER, *De voorverkiezingen tot samenstelling van het Belgisch parlement*. In : *Onze Alma Mater*, 1970, nr. 3, blz. 156-172. - W. DEWACHTER, *De machtstoewijzingsfunctie van de voorkeurstemmen bij de Belgische parlamentsverkiezingen*. In : *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1979, blz. 492-506. - L. DE WINTER, *Twintig jaar polls of de teloorvang van een vorm van interne partijdemocratie*. In : *Res Publica*, 1980, nr. 4, blz. 563-585. - F. DEBUYST, *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*. Bruxelles, 1966.

Comme notre article se limite aux seuls partis flamands, la situation au PS n'y est pas examinée plus amplement.

la technique de listes-modèles, établies par des comités restreints et soumises à une assemblée des affiliés, laquelle, à quelques exceptions près, n'eut le choix que d'accepter ou de rejeter la liste proposée telle quelle.

Christelijke Volkspartij (CVP).

L'article 37 des statuts du CVP énonce les principes de base régissant les opérations de composition des listes auxquelles les arrondissements sont tenus à se conformer.

- Les places en ordre utile doivent être attribuées par le biais d'un poll (c'est-à-dire par une assemblée générale des affiliées).
- La limite d'âge pour les candidats est fixée à 65 ans au jour des élections. Seul le Comité directeur national du parti est habilité à accorder des dérogations à cette règle.
- Le cumul des mandats de parlementaire et de bourgmestre ou d'échevin ou encore de président de CPAS d'une commune de 30.000 habitants ou plus est interdit.
- Les listes-modèles établies au niveau des arrondissements doivent recueillir l'adhésion du Comité directeur national avant d'être soumises à l'Assemblée générale ou au Congrès.
- Les règlements électoraux des arrondissements doivent être approuvés par le Comité directeur national.

On distingue quatre moments importants dans le processus de désignation des candidats éligibles. Le premier que l'on peut qualifier de préparatoire est l'établissement de la liste-modèle par le « Comité du poll » composé de quelques « sages » représentant les divers « standen » locaux ; ensuite, cette liste-modèle ayant été adoptée par le Comité directeur de l'arrondissement est transmise aux instances nationales (deuxième phase) ; alors la liste est mise au vote (nominal) à l'Assemblée générale (troisième phase) ; enfin, quatrième phase, la liste est complétée, en ce qui concerne les places estimées inéligibles, par le Comité directeur de l'arrondissement.

Il est clair que dans ce processus le rôle du Comité directeur de l'arrondissement s'avère prépondérant. En réalité c'est cette instance qui, en intérimant ou en modifiant la liste-modèle préparée par le Comité du poll, décide de l'acceptation et de l'ordre des candidats. Comme par le passé, nos recherches ont confirmées que le vote des affiliés au cours d'une assemblée générale n'a point apporté quelque modification aux propositions du Comité du poll et du Comité directeur. A la lumière de cette constatation il importe de souligner l'influence significative des

mandataires nationaux et provinciaux ainsi que des premiers suppléants lesquels font partie d'office du Comité directeur, conformément aux statuts, et codécident dès lors de leur propre sort et de celui de leurs rivaux.

Ainsi, à Alost, le député sortant Ghisleen Willems fut écarté parce que le parti s'estima insatisfait de la manière dont l'intéressé s'était acquitté de ses devoirs de parlementaire. Il fut remplacé par Lisette Nelis-Van Liedekerke.

A Anvers, le Comité d'arrondissement voulut confier la tête de la liste à Leo Tindemans, Ministre des Relations Etrangères et ancien Premier ministre, qui avait atteint la limite d'âge, et se prononça à cet effet pour une dérogation, qui lui fut accordée par le Comité directeur national pas 41 oui contre 6 non. Par ailleurs, le député sortant Tjil Declercq ayant dépassé lui aussi la limite d'âge ne sollicita plus le renouvellement de son mandat et se retira de la politique active.

Dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le ministre Jean-Luc Dehaene, sénateur coopté sortant, s'est vu placer à la tête de la liste de la Chambre, au détriment du Ministre de l'Agriculture Paul De Keersmaeker, qui a dû se contenter de la deuxième place, laquelle en 1985 fut occupée par Rika Steyaert ne se représentant plus ayant atteint la limite d'âge. La quatrième, en 1985 attribuée à Achiel Diegenant, muté à la liste du Sénat en 1987, fut confiée à Hugo Weckx, sénateur provincial sortant.

A Malines, le député sortant Guido Verhaegen, la tête de liste pour la Chambre en 1985, a pris la première place sur la liste du Sénat succédant ainsi à Constant De Clercq qui désirait se retirer à l'âge de 64 ans. Le chef de groupe à la Chambre Luc Van den Brande prit la relève.

A Tongres-Maaseik, les députés sortants Chris Moors et Theo Kelchtermans, ministre communautaire, ont échangé leurs positions sur la liste, le ministre prenant la tête.

Dans les autres arrondissements les listes ne diffèrent guère de celles présentées en 1985 et leur confection n'a point suscité de difficultés.

Le renouvellement du groupe parlementaire à la Chambre.

Cinq députés sortants ne furent pas réélus, dû au recul de leur parti : Alex Vangronsveld (Tongres-Maaseik), Lieven Lenaerts (Saint-Nicolas-Waas), Paul Tant (Audenarde), Fernand Ghesquière (Ostende-Furnes-Dixmude) et Cecile Boeraeve-Derijcke (Ypers). Cinq autres atteints par la limite d'âge ne se représentèrent plus : Tjil Declercq

(Anvers), Rika Steyaert (Bruxelles-Hal-Vilvorde), Fernand Piot (Louvain), Renaat Peeters (62 ans, Turnhout) et Zefa De Loore-Raeymaekers (Turnhout). Trois anciens députés se sont portés candidat à la liste du Sénat : Herman Suykerbuyck (Anvers), Achiel Diegenant (Bruxelles-Hal-Vilvorde) et Guido Verhaegen (Malines). Enfin, deux députés ne furent plus repris sur la liste : Ghisleen Willems (Alost) et Jozef Depré (Bruxelles-Hal-Vilvorde). Au total donc quinze députés sortants (soit 34,9 %) ont quitté la Chambre.

D'autre part, six nouveaux élus ont fait leur entrée. Ce sont Marie-Paule Kestelyn-Sierens (Bruges), Mark van Peel (Anvers), Lisette Nelis-Van Liedekerke (Alost), Freddy Sarens (Malines), Annie Leysen (Turnhout), Jef Van Looy (Turnhout). Sont venus s'y ajouter trois anciens sénateurs Jean-Luc Dehaene (Bruxelles-Hal-Vilvorde), Hugo Weckx (Bruxelles-Hal-Vilvorde) et Jos Bosmans (Louvain). Au total il y a neuf nouveaux membres du groupe parlementaire à la Chambre (soit 20,9 %).

A noter que la présence communale au sein du groupe est assez marquée : au moins treize députés, soit 30 %, assument des responsabilités communales en tant que bourgmestre ou échevin. Ce sont Jos Ansoms (Wuustwezel), Daniël Coens (Damme, provisoirement remplacé), Manu Desutter (Knokke-Heist), Paul De Keersmaecker (Asse, provisoirement remplacé), Erik Van Rompuy (Zaventem), René Uyttendaele (Wetteren), Antoon Steverlynck (Anzegem), Jos Bosmans (Boutersem), Freddy Sarens (Saint-Amand), Rik Vankeirsbilck (Ingelmunster), Theo Kelchtermans (Peer), Annie Leysen (Turnhout) et Cyriel Marchand (Furnes).

Socialistische Partij (SP).

Contrairement à l'évolution au sein du PS, le poll des affiliés ne se pratique plus au SP. Seules les fédérations d'arrondissement d'Anvers et de Turnhout tiennent encore à cette ancienne tradition socialiste qui s'est perdue petit à petit au cours des années dans les autres fédérations flamandes.

En 1987, aucun poll n'a été organisé ; invoquant les dérogations statutaires en cas d'élections anticipées, les comités fédéraux, y inclus ceux d'Anvers et de Turnhout, décidèrent de simplifier et d'activer la procédure. De manière générale, les listes de 1985 furent maintenues, du moins au niveau des places éligibles. Toutefois, quelques modifications furent à noter.

A Malines, le député sortant Jef Ramaekers fut écarté de la tête de la liste pour la chambre. L'Assemblée générale des affiliés, par 334 voix

contre 180, confia la première place à Jean Van der Sande, l'échevin des travaux publics à Malines. Le limogeage de l'ancien ministre et bourgmestre résulta d'une querelle interne locale au sujet de la politique communale et le problème de l'orientation future du parti.

Dans l'arrondissement de Termonde, le député sortant Volksunie Johan de Mol se présenta sur la liste SP à la deuxième place jugée de combat. Il ne fut pas réélu.

A Bruges, Jan Leclercq, tête de liste en 1985, et Pierre Chevalier ont changé de place, ce dernier prenant la première.

Enfin, à Alost, la deuxième place sur la liste, occupée par Herman De Loor en 1985, fut attribuée à Jacques Timmermans, tandis que De Loor passa à la première place au Sénat.

Dans tous les arrondissements ce furent l'Assemblée générale ou, dans quelques cas, le Congrès fédéral qui, sur proposition du Comité fédéral, fixèrent les listes définitives.

Les nouveaux élus.

Quatre députés sortants ne figurent plus parmi les élus : Herman De Loor (Alost, passé au Sénat), Pierre De Weirdt (Gand-Eeklo, suite à la perte du troisième mandat), Jan Leclercq (Bruges, suite à la perte du deuxième mandat) et Jef Ramaekers (Malines, écarté par les autorités locales du parti).

A nombre total des élus resté égal à celui de 1985, la place de ces anciens disparus fut prise par quatre nouveaux visages, c'est-à-dire Magda De Meyer (Saint-Nicolas-Waas, gain d'un siège), Marcel Gesquière (Furnes-Dixmude-Ostende, gain d'un siège), Jacques Timmermans (Alost) et Jean Van der Sande (Malines). Le taux de renouvellement de 12,5 %, comparé aux élections précédentes, est assez faible, ce qui s'explique par le rajeunissement poussé des cadres parlementaires que le SP a accompli lors des dernières années, suite notamment à l'introduction d'une limite d'âge ainsi que d'une réglementation stricte de cumul de mandats nationaux et locaux. A notre connaissance, le seul député Jean Van der Sande, échevin à Malines, fait exception à ces règles.

Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV).

Les fédérations d'arrondissement du PVV sont tenues à se conformer aux prescriptions statutaires traitant de la composition des listes. En résumé, cela signifie que les comités fédéraux s'efforceront à réserver un cinquième des places à des candidats féminins ; qu'ils feront respecter l'interdiction de cumuler le mandat de parlementaire avec celui de

bourgmestre ou d'échevin d'une commune de plus de 30.000 habitants, étant entendu que des dérogations peuvent être accordées par le Bureau national à la demande expresse de la fédération concernée ; qu'ils instaureront une limite d'âge, fixée à 65 ans, pour les candidats, étant entendu que le Bureau national peut y déroger à la demande de la fédération.

Le processus de la confection des listes se déroule en deux phases. Tout d'abord, le Bureau de la fédération d'arrondissement (une vingtaine de personnes dont les mandataires nationaux) établit la liste-modèle des candidats et, ensuite, la transmet au Conseil ou Comité d'arrondissement (composé des délégués des sections cantonales ou communales en raison du nombre des affiliés, ainsi que des mandataires nationaux, en tout 150 à 300 personnes). Le Conseil approuve les listes définitivement.

Les listes.

Dans l'arrondissement d'Anvers, le député sortant, ancien Vice-Premier Ministre et Président du Vlaamse Raad, Frans Grootjans, atteint par la limite d'âge, quitta la politique. Comme il conduisit la liste en 1985, il dut être remplacé par le chef du groupe parlementaire à la Chambre Edward Beysen. Le départ de Grootjans fit place au nouvel élu Dirk Van Mechelen.

A Malines, les opérations se sont déroulées non sans peine. L'enjeu fut la tête de la liste, réclamée par trois rivaux, le premier classé en 1985 Luc Van De Velde, le sénateur sortant Maurice Vanhoutte, bourgmestre de Lierre, ainsi que le porte parole national du parti Patrick Bouwen. Confronté à cette situation difficile, le Conseil d'arrondissement fut amené — événement unique dans l'histoire de la fédération — à proposer le vote pour la désignation du chef de file. A ce moment, Patrick Bouwen se retira de sorte que finalement le Comité dut se prononcer sur deux candidatures. Maurice Vanhoutte l'emporta avec éclat par 108 voix contre 39. Ainsi le député sortant Van De Velde disparut de l'hémisphère parlementaire.

A Louvain, l'ancienne tête de liste Georges Sprockeels, échevin de la ville universitaire, passa au Sénat. Sa place fut prise par Rik Daems devant le député sortant Paul Vandermeulen.

Enfin, dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde la Présidente du parti Annemie Neyts-Uyttebroeck, deuxième sur la liste en 1985, changea de place avec le bourgmestre de Zaventem Francis Vermeiren, premier en 1985.

Dans les autres arrondissements les mêmes listes furent déposées, du moins en ce qui concerne les places éligibles.

Les nouveaux élus.

Suite au gain de sièges, trois nouveaux mandataires firent leur entrée à la Chambre : Peter Berben à Tongres-Maaseik, Roland Deswaene à Gand-Eeklo et Marc Mahieu, le bourgmestre de Poperinge, à Ypres. Autres débutants furent Dirk Van Mechelen à Anvers (suite au départ de Grootjans), Maurice Vanhoutte à Malines (suite au limogeage de Van De Velde) et Rik Daems à Louvain (dû au passage au Sénat de Georges Sprockeels). Au total six nouvelles têtes, soit 24 %.

Volksunie (VU).

Les statuts nationaux de la Volksunie imposent aux niveaux fédéraux du parti une procédure qu'ils sont tenue à respecter strictement. Elle comprend quatre phases : le Conseil d'arrondissement décide à majorité simple du maintien des mandataires sortants à leurs places antérieures ; le Collège électoral (c'est-à-dire le Bureau, les délégués cantonnaux, les parlementaires sortants et les membres du Conseil national du parti, au total 25 personnes) dresse la liste-modèle ; le Conseil d'arrondissement (100 à 150 personnes) décide à la majorité des deux tiers de l'acceptation de la liste-modèle ; le Conseil national du parti ratifie à simple majorité la liste.

Le Conseil d'arrondissement est habilité à déroger au principe du non-cumul du mandat parlementaire avec celui de bourgmestre et d'échevin.

La confection des listes.

Pour des raisons d'opportunité politique, la Direction nationale du parti, avec beaucoup d'insistance d'ailleurs, a suggéré aux fédérations d'élargir leur listes en attirant des candidats estimés intéressants non affiliés pour des places éligibles. Cette opération « verruiming » (élargissement) fut personnellement menée et soutenue par le Président du parti Jaak Gabriëls qui y mit toute son autorité.

Dans l'arrondissement de Malines cette opération présenta une bonne occasion pour mettre fin à des querelles internes en proposant à la première place l'ancien colonel de la force aérienne Herman Candries succédant à Joos Somers exclu du parti.

A Turnhout le député sortant Jo Belmans ne s'est plus représenté suite à la décision du Conseil d'arrondissement de ne plus lui confier la première place. Rob Geeraerts lui succéda sur la liste, mais ne fut pas élu.

Dans l'arrondissement de Hasselt-Saint-Trond, le député sortant Johan Sauwens, bourgmestre de Bilzen (dans l'arrondissement de Tongres-

Maaseik, où il fut élu en 1985) prit la tête de la liste se substituant à Willy Desaeeyere qui se contenta de la dernière place. La deuxième place sur la liste de Tongres-Maaseik occupée par Johan Sauwens en 1985, fut attribuée à une candidate externe (verruiming), Frieda Brepoels, la première étant tenue par le Président du parti Jaak Gabriëls, député sortant et bourgmestre de Bree.

Le Comité fédéral de l'arrondissement Gand-Eeklo dut remplacer le député sortant Frans Baert, ayant dépassé la limite d'âge, à la première place. Celle-ci fut réservée au sénateur provincial sortant Paul Van Grembergen, une opération qui offrit d'ailleurs l'occasion d'attirer un candidat externe à la tête de la liste du Sénat le professeur Robert Van Hooland.

A Saint-Nicolas-Waas, par un vote serré, la première place fut de nouveau attribuée au député sortant Nelly Maes.

Dans l'arrondissement d'Alost, les divergences internes furent telles qu'une intervention de la part de la Direction Nationale du parti s'avéra nécessaire. Le Conseil d'arrondissement préféra la candidature du conseiller provincial sortant Willy Van Mossevelde à celle du député sortant Jan Caudron. Finalement, ce dernier fut maintenu à la première place.

L'opération « élargissement » suscita des remous et des difficultés dans la fédération d'arrondissement de Courtrai. D'une part le député sortant Franz Vansteenkiste ne fut plus retenu pour la première place par le Conseil d'arrondissement ce qui provoqua le mécontentement de certains militants. D'autre part, la Direction nationale préconisa la candidature de Chris Vandembroecke, assistant à l'université de Gand, ce qui se heurta à une ferme opposition au sein de Conseil d'arrondissement. En vue de sortir de l'impasse, la Direction avança le nom de Paul Vangansbeke, le chef du personnel de la firme Bekaert et l'ancien bourgmestre de Kuurne, une proposition qui fut acceptée à une large majorité.

Le groupe parlementaire de la Chambre.

Sont disparus du groupe les députés sortants Frans Baert à Gand-Eeklo (limite d'âge), Jozef Belmans à Turnhout (retiré et perte de siège), André De Beul à Anvers (passé au sénat), Willy Desaeeyere (retiré), Paul Peeters à Bruxelles-Hal-Vilvorde (retiré) et Franz Vansteenkiste à Courtrai (repoussé par le parti).

Les nouveaux venus sont Frieda Brepoels à Tongres-Maaseik (succédant à Johan Sauwens, passé à l'autre arrondissement limbourgeois), Herman Candries à Malines (gain de siège), Herman Lauwers à Anvers (remplaçant André De Beul), Paul Vangansbeke à Courtrai (remplaçant

Franz Vansteenkiste) et Paul Van Grembergen à Gand-Eeklo (succédant à Frans Baert). Au total donc cinq nouveaux députés, soit un taux de renouvellement de 31,25 %.

Anders Gaan Leven (Agalev).

Agalev dispose d'un règlement concernant la composition des listes des candidats pour les élections parlementaires et provinciales. Peut se porter candidat aux élections tout membre du parti ainsi que toute personne active dans le mouvement écologiste non affiliée à un autre parti. Le « Stuurgroep » (la direction) du parti délibère de la recevabilité des candidatures.

Dans chaque arrondissement l'Assemblée générale des affiliés arrête l'ordre des candidats par vote secret. Ensuite la liste est soumise à l'approbation de l'Assemblée. Si elle réunit les deux tiers des votes émis, elle est définitivement constituée. Si non, elle est transmise au « Stuurgroep » qui en décide.

Tout cumul de mandats politiques est interdit, sans aucune exception.

En 1985, le groupe parlementaire d'Agalev compta quatre membres. A Malines, le mandat de Joannes Pepermans fut perdu, mais le parti obtint trois sièges supplémentaires à Turnhout, à Audenarde et à Bruxelles-Hal-Vilvorde : Jos Geysels, le secrétaire général du parti, Jozef Cuyvers et Wilfried De Vlieghere. A Anvers, le député sortant Ludo Dierickx passa au Sénat ; la place vacante fut prise par Hugo Van Dienderen. Ainsi, quatre des six députés Agalev firent leurs débuts, soit 66,7 %.

Conclusion.

En raison de la dissolution anticipée des Chambres législatives, les directions des partis ont été amenées à quitter les sentiers battus pour ne pas perdre trop de temps par l'organisation de larges consultations des affiliés voire des militants. A l'exception d'un petit parti comme Agalev (qui se refuse d'ailleurs ce titre et préfère se qualifier de « mouvement »), pour lequel ces consultations ne posent pas trop de problèmes pratiques étant donné le nombre restreint de ses affiliés, tous les autres formations politiques ont opté, en 1987, pour la composition de leurs listes pour l'une ou l'autre technique indirecte, par laquelle les affiliés (ou encore une partie d'entre eux, c'est-à-dire les militants) ne sont invités à se prononcer qu'en tout dernier lieu sur une liste-modèle soigneusement préparée en comité restreint. A cela vient s'ajouter le droit de contrôle

et parfois d'intervention que la direction nationale de certains partis se réserve.

En guise de conclusion générale, l'on peut affirmer que les affiliés, sans parler des électeurs, n'ont guère eu voix au chapitre à l'occasion de la confection des listes des candidats.

Summary : The constitution of the candidates-lists in the Flemish parties at the general elections of 1987.

Due to the dissolution of Parliament, election date had to be advanced. As parties did not dispose of a long time in order to constitute their candidates-lists, their leadership were compelled to abandon all kinds of consultation of their members. They therefore used the technique of indirect vote, by asking the active militant core to approve a test-list of candidates selected by the leadership.

